

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

09/04/2024

Séance du Mercredi 17 avril 2024

10 Membres en exercice

06 Membres présents

01 pouvoir

07 Membres votants

Quorum : 06

L'an deux mil vingt quatre et le dix sept avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Présents : MAGANINHO Miguel, MAITRE-WILDAY Andrew, MORIN Bruno, NARDOT Jean-Baptiste, SCHERA Michelle, VIAL Malgorzata.

Absents excusés : FALCETTA-GUTIERREZ Nicole, MILLION-BRODAZ François, PALATIN Maurice RIBAT Marion,

Pouvoirs : PALATIN Maurice pour Bruno MORIN

Désignation du secrétaire de séance :

SCHERA Michelle est nommée secrétaire de séance en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur Bruno MORIN, Maire, ouvre la séance à 19h37 minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente du 04.04.2024 ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté.

1. Travaux : Hameau du Petit Villard, phase 2, partie haute

1.1 Choix des entreprises pour les travaux du groupement lots 01 & 02 ;

Délibération n° 019-2024.04.17

M. le maire informe le conseil qu'en ce qui concerne la phase 2 des travaux, divisée en 2 lots, comme la phase 1, elle a fait l'objet d'une annonce légale en appel d'offres publiée le 21.02.2024 dans le DAUPHINE LIBERE édition Savoie & sur le site internet dédié des marchés publics avec une remise des offres à la date limite du 18.03.2024.

Il rappelle que lors de sa séance du 04.09.2023 le conseil a valablement délibéré sur le Groupement de commande entre la commune de La Chapelle Du Mont Du Chat, le SDES et Grand Lac pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux secs, renouvellement de la conduite d'eau potable et reprise de la voirie de ce hameau sur sa partie haute.

Après analyse des candidatures reçues par notre maitre d'œuvre, le cabinet PROFILS ETUDES, la Commission municipale d'appel d'offre (CAO) dûment convoquée s'est réunie le mardi 09 avril 2024 ; étaient également convié à cette réunion outre les membres du conseil membres de la CAO, le

représentant du cabinet PROFILS ETUDES, le représentant du SDES et le représentant de GRAND LAC, 2 organismes membres du groupement de commande pour ce marché de travaux.

Après lecture et explication sur le rapport d'analyse des candidatures & des offres réalisé par le représentant du cabinet PROFILS ETUDES, la CAO s'est prononcée sur l'acceptation des candidatures reçues et sur l'attribution des lots.

Pour rappel :

L'estimation des travaux est la suivante : Lot 1 : 190 366,07 € H.T.

o Dont part sous MOA Commune : 95 550,00 € H.T.

o Dont part sous MOA Grand Lac : 80 597,50 € H.T.

o Dont part sous MOA SDES : 14 218,57 € H.T.

Lot 2 : 32 326,97 € H.T.

Après analyse et débats, la CAO propose la décision suivante :

Pour le lot 01 Voirie, génie civil & réseaux :

- 3 candidatures reçues ;
- proposition d' Attribution à l'entreprise FONTAINE TP moins disante pour la somme de 148 015,18 € HT toutes parts incluses (Commune, Grand lac); l'estimation était de 190 366,07 € HT.

Pour le lot 02 Câblages, réseaux secs BT :

- 4 candidatures reçues ;
- proposition d' Attribution à l'entreprise HTB Services moins disante pour la somme de 30 629,00 € HT toutes parts incluses (Commune, SDES); l'estimation était de 32 326,97 € HT.

M. le maire propose de suivre la proposition de la CAO et de choisir :

- pour le lot 01 l'entreprise FONTAINE TP moins disante pour la somme de 148 015,18 € HT dont part de la Commune (voirie & GC Orange) 72 121,05 € ht / part Grand lac (AEP) 63 763,12 € ht / part SDES 12 131,01 € ht ;
- pour le lot 02 l'entreprise HTB Services moins disante pour la somme de 30 629,00 € HT ;
- et de leur notifier le marché.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés (le cas échéant), le conseil

APPROUVE la proposition de Monsieur le maire et attribue le marché des travaux d'aménagement du hameau du Petit Villard, phase 2, partie haute, lot 01, à l'entreprise FONTAINE T.P. et l'autorise à signer les marchés publics avec l'entreprise FONTAINE T.P. située à YENNE (73170) mieux disante pour la somme de 148 015,18 € HT dont part de la Commune (voirie & GC Orange) 72 121,05 € ht / part Grand lac (AEP) 63 763,12 € ht / part SDES 12 131,01 € ht ;

APPROUVE la proposition de Monsieur le maire et attribue le marché des travaux d'aménagement du hameau du Petit Villard, phase 2, partie haute, lot 02, à l'entreprise HTB Services et l'autorise à signer les marchés publics avec l'entreprise HTB Services située à POISY (74330) mieux disante pour la somme de 30 629,00 € HT ;

1.2 Convention financière Commune/SDES : Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES ; avenant n° 01 Délibération n° 020-2024.04.17

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la SAVOIE, Territoire d'Energie Savoie), auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication en groupement de commandes avec la commune.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération est située secteur Entrée du Petit Villard (linéaire BT de 255 ml).

Concernant le programme d'enfouissement du réseau basse tension (BT) existant sous la maîtrise d'ouvrage du SDES ; Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la modification du projet initial et à l'issue de la consultation des entreprises travaux, le montant prévisionnel estimé est réévalué à la hausse. Cette hausse a été précisée lors de la réunion de la Commission d'Appel d'offres (CAO) le 09 avril 2024.

M. le maire rappelle que dans le cadre des travaux de la phase 2 de l'aménagement du hameau du Petit villard, le conseil s'était prononcé lors de sa réunion du 04 septembre 2023 sur la convention avec le SDES et son annexe financière de répartition des charges. (Délibération n° 029-2023.09.04)

La commune et le SDES ont signé une convention financière en date du 14 septembre 2023 afin de déterminer les modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de cette opération validée en Bureau Syndical du SDES en date du 12 septembre 2023.

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux enfouissement des réseaux de Distribution Publique d'Electricité), s'élève à 46 945,89 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 12 761,99 € nets.

Il est convenu ce qui suit :

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux d'enfouissement des réseaux de Distribution Publique d'Electricité), après modification du projet initial et consultation des entreprises des lots 1 et 2, s'élève désormais à 66 355,91 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 18 038,50 € nets, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

M. le maire propose de valider cette augmentation par la signature d'un avenant à la convention initiale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés (le cas échéant), le conseil

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 à la convention financière de cette opération avec le SDES pour l'enfouissement des réseaux BT portant la participation prévisionnelle de la Commune à la somme de 18 038,50 € nets ;

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

**1.3 Convention ORANGE enfouissement des équipements de communication électronique
en lien avec la convention locale SDES.
Délibération n° 021-2024.04.17**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la SAVOIE, Territoire d'Energie Savoie), auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication en groupement de commandes avec la commune.

La présente convention particulière a pour objet la mise en œuvre de la « Convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs signée le 21 décembre 2018 entre Orange et le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (dénommé « SDES ») portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques.

Nombre d'appuis communs : 3 Nombre d'appuis Orange seuls : 8 Linéaire : 319 ml

M. le maire rappelle que dans le cadre des travaux de la phase 2 de l'aménagement du hameau du Petit villard, il est nécessaire de passer une convention avec ORANGE lequel organisme participe aux travaux de rénovation de son réseau (enfouissement) en remboursant à la commune la somme de 4 935.34 € du fait des travaux de Terrassement & matériel génie civil réalisés par la Commune.

M. le maire propose de valider cet accord sous la forme d'une convention à signer avec ORANGE.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés (le cas échéant), le conseil AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE, convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques en conformité avec la convention locale SDES / Orange.

2. Questions diverses :

M. le maire évoque différents dossiers et propose un tour de table aux conseillers afin que chacun puisse aborder une question, un sujet... ;

- Malgorzata VIAL fait un compte rendu de la réunion scolaire qui s'est tenue le 30 avril dernier ;
- Maurice PALATIN représentera la commune pour le tirage au sort annuel de la liste des jurés d'assises ;
- M. le maire évoque le projet de réfection de la piste forestière desservant le massif de La Charve depuis le hameau de communal ; cette piste est empruntée par les forestiers et permet aux communes limitrophes de pouvoir sortir leurs bois communaux ; des entreprises spécialisées dans ce type de travaux ont été sollicités et 2 devis ont été fournis ; une aide financière de l'ONF serait possible ; toutefois, M ; le maire souhaiterait pouvoir mettre en place un système de convention d'utilisation de cette piste afin que ceux qui l'utilisent puisse contribuer à son entretien.
- Andrew MAITRE WILDAY informe le conseil avoir contacté l'association ADIL concernant le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie, logement désormais libre depuis le départ de l'ancienne locataire au 30.04.2024 ; il y aurait la possibilité de louer ce logement à la gérance du restaurant du Coin du Bois pour y loger les personnels saisonniers.

L'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 20h28

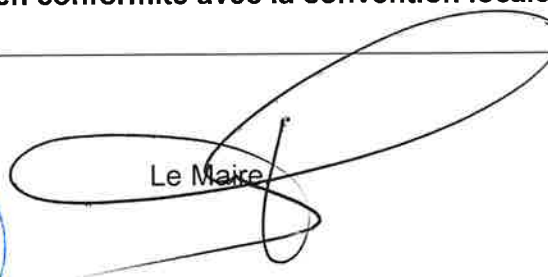
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

**Ainsi fait et délibéré,
Suivent les signatures au registre**

N°	DELIBERATIONS/Objet
019-2024.04.17	Marchés publics / travaux Travaux d'aménagement du hameau « Petit villard », phase 2, partie haute, Attribution des marchés
020-2024.04.17	Marchés publics / travaux Travaux d'aménagement du hameau « Petit villard » phase 2, partie haute ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE BT Convention financière Commune / SDES - Avenant n° 01
021-2024.04.17	Marchés publics / travaux Travaux d'aménagement du hameau « Petit villard » phase 2, partie haute Convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques en conformité avec la convention locale SDES / Orange

Le secrétaire de séance,



Le Maire 

Membres du Conseil	FALCETTA-GUTIERREZ Nicole <i>Excusée</i>	SCHERA Michelle	MAGANINHO Miguel
MORIN Bruno	MILLION BRODAZ François <i>Excusé</i>	NARDOT Jean-Baptiste	PALATIN Maurice <i>Excusé</i> <i>Pouvoir à Bruno MORIN</i>
RIBAT Marion <i>Excusée</i>	VIAL Margaux	MAITRE-WILDAY Andrew	